



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2025**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 13

L'An Deux vingt-cinq, le onze décembre à VINGT heures TRENTÉ, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

Messieurs JUBERT - MAZINGUE- MERCIER - DAMAY- DURAND

Mesdames BENNEZON-BERTOUX-VILBERT- RONCIERE - LEBLOND-DESARDILLER

Excusés:

Mme DESJARDINS donne pouvoir à Mme BERTOUX

Mr PARENT donne pouvoir à Mme BENNEZON

Mme COTTINET

Mr BREUX

Madame Magalie BENNEZON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 13 novembre 2025.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire rend hommage à Mr Joël SUIN, Maire de Trois Rivières et Mr Jean-Marie PAUTRE, ancien Maire de Le Quesnel, décédés récemment.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en leur mémoire.

Valider l'enveloppe financière pour les investissements à pourvoir avant le vote du budget de 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1 modifié par Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 — art. 3 : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Opération	Article	Désignation	Budget total	Mandatement ¼ des dépenses avant le vote du budget
1 2025	203	Etude Mille Club	49 500.00	12 375.00
1 2025	2131	Trx Mille Club	91 200.00	22 800.00
3 2022	2131	Trx rénovation thermique la Poste	258 000.00	64500.00
	212	Allée cimetière	21 500.00	5375.00
	2152	Parking mille club	30 000.00	7500.00
2 2022	203	Etude salle notre dame	21387.25	5346.12

BUDGET MAISON MEDICALE

Opération	Article	Désignation	Budget total	Mandatemen t ¼ des dépenses
	203	Etude pour extension	50 000.00	12 500.00

Valider les restes à réaliser sur le budget de 2025

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser sur 2026:

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	RAR
1 2025	203	Etude Mille Club	49 500.00	0	49 500.00	0	49 500.00
1 2025	2131	Trx Mille Club	91 200.00	0	91 200.00	0	91 200.00
3 2022	2131	Trx rénovation thermique la Poste	258 000.00	131 372.70	126 627.30	131 372.70	126 627.30
	212	Allée cimetière	21 500.00	0	21 500.00	0	21 500.00
	2152	Parking Mille club	30 000.00	0	30 000.00	0	30 000.00
2 2022	203	Etude salle notre dame	21387.25	15 874.69	5512.56	15 874.69	5512.56

BUDGET MAISON MEDICALE

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	RAR
	203	Etude pour extension	50 000.00	0	50 000.00	0	50 000.00

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les restes à réaliser.

Délibérer pour la reconduction du plan hivernal 2025/2026

Mr MACHART et la SCEA MALOUART-DAMAY, agriculteurs de la commune, ont confirmé leur accord pour la reconduction du plan hivernal 2025/2026.

La CCALN nous a envoyé la grille tarifaire du Conseil Départemental pour la saison :

- 92.42€ TTC taux horaire journée
- 103.25€ TTC taux horaire nuit, week-end et jours fériés

Pour rappel, pour la saison 2024/2025, le taux horaire était 80.05 € TTC pour la journée et 90.71 € TTC pour la nuit, week-end et jours fériés.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité la reconduction du plan hivernal 2025 /2026.

Etudier la demande de subvention exceptionnelle du club de football

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président du club de Football, qui, suite au vol de panneaux publicitaires au stade demande à la Municipalité une subvention exceptionnelle pour compenser cette perte.

Le Conseil municipal estime que la Municipalité a participé à de nombreux investissements pour soutenir le club de football, et afin d'éviter la jurisprudence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la demande de subvention exceptionnelle.

Organiser la distribution du colis des aînés

Monsieur le Maire remet à chacun le listing pour la distribution des colis des aînés. Il est demandé de profiter de la distribution des colis pour remettre la plaquette de présentation du Service Civique Solidarité Senior, Melle DESJARDINS Pauline.

Monsieur DURAND fait remarquer que chaque année, il rencontre un problème avec la liste des personnes qui peuvent bénéficier du colis. Ils souhaitent qu'il soit noté dans le compte-rendu que le colis est distribué aux personnes de 65 ans et plus, inscrites sur la liste électorale.

Johann prépare une note qui invite les personnes absentes au moment du passage à venir retirer leur colis en Mairie.

Délibérer pour le nouveau contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de la Somme

Notre contrat d'assurance des risques statutaires auprès du CDG 80 arrive à terme le 31 décembre 2025.

Le CDG nous a adressé un projet de délibération d'adhésion pour une durée de 5 ans. L'appel d'offres a retenu le courtier RELYENS SPS et CNP Assurances.

Les risques garantis sont l'accident de service/la maladie professionnelle ; longue maladie/longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès

Franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement

- Contrat CNRACL taux de cotisation 8.29%
- Contrat IRCANTEC taux de cotisation 0.90 %

D'autre part, nous avons été contacté par l'assurance GROUPAMA. Les risques garantis et la franchise sont identiques.

- Contrat CNRACL taux de cotisation 7.35%
- Contrat IRCANTEC taux de cotisation 1.45%

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité la proposition GROUPAMA, mais demande que Mr le Maire négocie l'alignement sur la proposition du centre de gestion pour les contrats IRCANTEC.

Délibérer pour valider la convention proposée par TE80 pour remplacer les lanternes illuminations Mairie et points lumineux rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe les élus qu'il n'a pas réussi à obtenir les informations nécessaires pour le réunion de ce soir et demande au Conseil Municipal de reporter ce point au prochain Conseil Municipal de janvier.

Valider la proposition de l'entreprise ECO'BOIS concernant l'élagage de sécurité des grands platanes de la Place du Jeu de Paume

Mr le Maire présente le devis de l'Auto- entrepreneur ECO'BOIS de Vrély pour l'élagage de 18 platanes sur la place du Jeu de Paume. Le montant s'élève à 3980 € TTC. Il est précisé que les branches issues de cet élagage seront traitées par les employés communaux.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise ECO'BOIS.

Délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de travaux avec TE80 pour procéder à la consultation des entreprises pour les travaux de la salle du Mille Club

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de la salle des 1000 clubs avec suppression de la chaudière fioul par une PAC aérothermique sur la base de la convention signée avec Territoire d'Energie Somme (TE80) et de l'actualisation des prix de travaux estimés par la maîtrise d'oeuvre.

Le cout du projet ayant évolué, le montant actualisé des études est estimé à 49 500€HT et celui des travaux à 124 000 € HT, soit un total de l'opération estimé à 173 500€ HT.

PRESTATIONS "ETUDES"	MONTANT	
Etudes techniques (STD, autres..)	6 000,00	€ HT
Etudes règlementaire Amiante/Plomb	5 400,00	€ HT
Maîtrise d'œuvre bâtiment	25 000,00	€ HT
Etude de faisabilité chauffage	1 800,00	€ HT
Maitrise d'œuvre chauffage	4 200,00	€ HT
Bureau de contrôle	5 000,00	€ HT
Coordination SPS	2 100,00	€ HT
SOUS- TOTAL HT " ETUDES"	49 500,00	€ HT
PRESTATIONS "TRAVAUX"	MONTANT	
Démolition - Gros œuvre	15 000,00	€ HT
Platrerie - Isolation - Faux plafond	45 000,00	€ HT
Electricité	22 000,00	€ HT
Plomberie Sanitaires	36 000,00	€ HT
Peinture	6 000,00	€ HT
SOUS- TOTAL "TRAVAUX"	124 000,00	€ HT

TOTAL OPERATION "ETUDES et TRAVAUX"	173 500,00	€ HT
TVA 20%	34 700,00	€
TOTAL OPERATION "ETUDES et TRAVAUX"	208 200,00	€ TTC

Le plan de financement mis à jour est le suivant :

RECAPITULATIF DE L'OPERATION	MONTANT		
Fonds de concours "ETUDES" – TE80	39 600,00	€	
Fonds de concours "TRAVAUX" – TE80	24 800,00	€	
DETR (30% travaux)	37 200,00	€	
Fonds Vert (30% travaux)	37 200,00	€	
TOTAL AIDES et SUBVENTIONS	138 800,00	€	80,00%
Fonds propres commune	69 400,00	€ TTC	
TOTAL OPERATION "ETUDES et TRAVAUX"	208 200,00	€ TTC	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de rénovation énergétique de la salle des 1000 clubs tel que présenté par Monsieur le Maire.
- Approuve l'avenant à passer avec TE80 et l'autorise à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage tels que définis dans la convention initialement signée.
- Autorise TE80 à percevoir pour son compte la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
- Décide d'inscrire au budget la totalité du coût de l'opération, TVA comprise.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents relatifs à cette opération.

Délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à faire des demandes de subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR, du fonds vert, auprès du Conseil Régional et Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux communes

Concernant les travaux au Mille Club, Mr le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à faire des demandes de subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR, du fonds vert, auprès du Conseil Régional et Conseil Départemental dans le cadre du soutien aux communes.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents services et de déléguer au Maire le pouvoir de saisir les éventuels autres dispositifs de financement et subvention possibles auprès de l'ensemble des financiers potentiels, dans la limite des dépenses prévisionnelles renseignées et sans dépasser 80% de fonds publics.

Etudier la proposition de la SPA concernant la gestion des chats sans propriétaires de la commune

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la SPA qui expose la campagne « chats libres ».

La convention indique :

- La contribution de la Mairie : 55€/chat pour la stérilisation

- L'identification des chats a lieu en même temps que la stérilisation au nom de la commune (ce qui entraîne la charge des soins vétérinaires ainsi que la responsabilité civile par la Mairie.

La municipalité pense que la stérilisation des chats sans propriétaires est un projet sur lequel il faut réfléchir, après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la proposition de la SPA. Monsieur le Maire va se rapprocher de l'association Anima' love.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'une personne de la CAF est venue faire la visite dite « de conformité » de la salle Notre Dame pour voir si les locaux correspondent aux travaux mentionnés dans la demande de subvention. Le retour est positif et le solde de la subvention sera versée en fin d'année.

- Monsieur le Maire fait un point sur le groupe Hangest-en-Santerre Solidaire animée par Madame Camille PAUMARD. Le groupe est en évolution constante. Elle a pour projet une manifestation le 8 mars 2026 à l'occasion de la journée de la femme.
- Monsieur le Maire doit se positionner auprès du food truck « Finest food truck » pour le repas du 13 juillet. Il aimerait savoir si des associations souhaitent se positionner pour organiser le repas.
- Monsieur le Maire informe les élus que les travaux d'enrobé sur le parking du mille club sont presque achevés (reste les lignes à tracer) et que les travaux de rénovation de l'immeuble de la poste sont pratiquement terminés.
- Monsieur le Maire informe les élus que la commune accueille le Conseil communautaire mercredi 17 décembre 2025 à 18H30 à la Salle des Fêtes. La présence de quelques élus est souhaitée.
- Monsieur le Maire qu'il va être difficile de maintenir la plate-forme déchets verts suite aux échanges engagés avec l'OFB.
- Monsieur le Maire s'est rendue à la commission de sécurité à la Sous-préfecture de Montdidier concernant la salle des fêtes et l'ancienne mairie. Il précise que les locaux de l'ancienne mairie ont été totalement vidés, afin de lever l'avis de non-conformité.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'il va lancer une étude pour créer une liaison piétonne entre l'école et le centre de loisirs.
- Monsieur le Maire donne quelques dates :
 - Spectacle de Noël pour les enfants le 19 décembre.
 - Soirée jeux le mardi 16 décembre 2025
- Mr DURAND rappelle que le passage piéton n'a pas été refait au carrefour de la poste suite aux travaux, et que c'est dangereux. Il est important de faire le nécessaire rapidement car ce passage piéton est emprunté de nombreuses fois par des nourrices avec de nombreux enfants.
- Monsieur DAMAY informe Monsieur le Maire que Mr MERCIER Dominique souhaite des places de parking devant chez lui. Il est prévu d'aménager du stationnement en face de chez lui. L'étude a été réalisée par le BET EVIA et sera présentée au prochain Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire confirme que le deuxième site de compostage partagé a été installé sur le parking du Mille Club, par le SMITOM.
- Mme DESARDILLIER fait un retour positif sur le concert à l'église et sur le Marché de Noël.

Séance levée à 23H00.

Prochaine séance le jeudi 22 janvier 2026 à 20H30.

Séance levée à 23h00